Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **72 (2001)**

Heft 4

PDF erstellt am: **23.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

## SOMMAIRE


Améliorer son efficacité individuelle et collective 2

Création d'IM@JURA 3

Troisième séminaire des 75 ans de l'ADIJ : une journée de la mobilité 6

Perspectives d'évolution de la mobilité dans nos régions 7

Table ronde du 25 octobre : l'oeil du modérateur 12

Moutier face à son histoire : réponse du Conseil municipal 13



***Association pour la défense des intérêts jurassiens***

Co-présidents : Pierre-Alain Bassin, Courtelary, Jean-Claude Crevoisier, Delémont.

Secrétaire général et rédacteur responsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 57, 2740 Moutier 1
tél. 032 493 41 51, fax 032 493 41 39
E-Mail : adij@vtx.ch

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique
71e année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 50.–
Prix de ce numéro : Fr. 14.–

Annonces publicitaires : Publicitas S. A., Delémont (tél. 032 424 46 46)


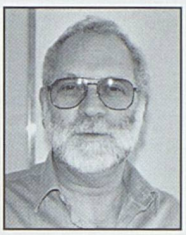


*Par*
*Jean-Claude Crevoisier,*
*co-président de l'ADIJ*


# Changer ses pratiques pour améliorer son efficacité individuelle et collective

Les formidables possibilités qu'offrent les NTIC devraient conduire nos associations à revoir leurs façons de travailler. Je veux parler ici du travail intellectuel collectif et plus particulièrement du fonctionnement de comités et de groupes d'étude, travail qui repose notamment sur la mise en commun de ressources humaines, diversifiées et dispersées, et dont le but consiste à concevoir et à réaliser des projets.

Je laisse ici de côté les institutions qui n'ont pas d'autre ambition que celle de constituer et de rester, fort légitimement d'ailleurs, de sympathiques amicales. Pour celles-ci, un mode de fonctionnement traditionnel suffit amplement, avec séances périodiques de comité (souvent interminables «parce qu'il fait si bon être ensembles») et avec assemblée générale annuelle (suivie de «si agréables agapes»).

Je m'adresse à des associations qui ont pour objectifs la réalisation de projets concrets, aussi bien ceux qui sont destinés à leurs membres que ceux qui peuvent être offerts à un public plus large.

On imagine dès lors la déperdition d'énergie et la lenteur qui s'imposent si l'avancement de tels projets est soumis au «régime unique» de séances périodiques, même si celles-ci sont bien préparées tant par le président et le secrétaire général que par tous les participants.

- Pensons aux séances qu'il faut renvoyer ou qui ne peuvent pas profiter de toutes les compétences prévues et requises, cela à cause de trop nombreuses absences.

- Pensons aussi à ces idées, qui viennent subitement à l'esprit des membres du groupe de travail, entre deux séances, idées qui ne sont pas notées sur-le-champ, qui ne sont pas enrichies par les questions ou la réflexion des collègues, idées qui dès lors s'oublient et qui sont malheureusement perdues pour tout le monde.

- Pensons à ces informations, utiles au projet étudié en commun, que chacun obtient au gré de ses lectures ou de ses rencontres et qui ne sont quasiment jamais transmises aux autres partenaires.

Il n'y a aucune fatalité à cette inefficacité chronique des groupes de travail en milieu associatif si on prend conscience de cette réalité et si on décide de ne pas s'en satisfaire. Mais les outils dont on peut aujourd'hui disposer, aussi perfectionnés soient-ils, ne changeront pas, par magie, les pratiques mentales peu performantes dont on s'accommode trop souvent aujourd'hui. Une volonté de changer sa façon de faire et l'adoption de nouveaux «réflexes» est une condition sine qua non de réussite.

Le changement, une fois admis «dans sa tête» et engagé concrètement dans la gestion des projets associatifs, peut pleinement s'appuyer sur les NTIC qui alors facilitent l'appropriation de nouvelles et performantes méthodes de travail. ■